

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 07 FEVRIER 2023

N° de délibération : 08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 27 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	31/01/2024
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Fabrice BERGER, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Guy GRAFEUILLE, Eric GUYOT, Alain HERTELOUP, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Dominique MAURIN, Gilles MENETRIER, Jacques MERCIER, Michel MONET, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Laurent POMMIER, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Philippe ROLLIN, Sophian SAOULI, Sylvie THOMAS et Henri VALES

Étaient représentés (pouvoirs) :

François DIOT a donné pouvoir à Rose-Marie GERBE
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Sylvain COINTAT
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Emmanuel LOCTIN

Monsieur Emmanuel LOCTIN est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de la charte collectivité active du programme national nutrition santé

Dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial) et du CLS (Contrat Local de Santé) du Pays, plusieurs actions de sensibilisation alimentation-santé et sport-santé sont inscrites dans les plans d'actions et mis en œuvre par différentes structures partenaires.

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), créé en 2001, a pour objectif de renforcer la politique nutritionnelle de la population et lutter contre les inégalités de santé. En effet, la relation entre nutrition et santé est aujourd'hui établie et, notamment, le surpoids et l'obésité ont des conséquences néfastes sur la santé.

Ainsi, le Pays envisage de s'engager en tant que collectivité active du Programme National Nutrition Santé (PNNS) en signant une charte avec l'ARS. La signature de la charte n'implique pas de financement et les actions qu'elle impose se trouvent déjà dans les plans d'action du PAT et du CLS du Pays. Mais ce label permet de valoriser les actions nutrition (alimentation et sport-santé) du territoire.

4 actions sont à mettre en place chaque année parmi les thématiques suivantes :

- l'information-communication en nutrition (soit activité physique et/ou alimentation),
- l'éducation pour la santé en nutrition,
- la formation en nutrition,
- l'amélioration de l'offre alimentaire,
- l'amélioration de l'offre d'activité physique et sportive ou de l'offre d'activité physique adaptée,
- l'aménagement du territoire favorable à l'activité physique et à la lutte contre la sédentarité,
- la promotion des mobilités actives (vélo et marche)

La signature de la charte implique :

- de nommer un référent PNNS dans la structure
- de mettre en œuvre des actions dans les domaines d'intervention du PNNS
- d'informer la population du programme et de valoriser les actions labellisées PNNS
- d'informer annuellement l'ARS des actions mises en place

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide l'adhésion du Pays à la charte collectivités actives du Programme National Nutrition Santé ;
- autorise le Président à signer tous les documents liés à cette démarche.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 07 février 2024**